



**Union Régionale Solidaires
de Bretagne**

1 rue Zénaïde Fleuriot

22 000 Saint Brieuc

Tél : 02 96 33 50 89

06 80 95 85 17

Courriel : solidaires-bretagne@orange.fr

Saint Brieuc le 30 octobre 2015

Communiqué de presse

Le suicide d'un salarié de Nutréa-Triskalia reconnu en accident du travail

La sagesse l'a emporté !

Par un jugement rendu le 3 septembre 2015 dernier, le Tribunal des affaires de Sécurité Sociale (TASS) de Saint Brieuc reconnaissait que le suicide de Gwénaël Le Goffic, salarié de l'entreprise Nutréa-Triskalia, était bien un accident du travail.

Nous venons d'apprendre que la Mutualité Sociale Agricole d'Armorique qui s'opposait à la requête de la veuve de la victime n'a pas fait appel du jugement du TASS.

L'Union Régionale Solidaires de Bretagne et le Comité de soutien des phyto-victimes de l'entreprise Nutréa-Triskalia se félicitent que, dans cette affaire, la sagesse l'ait emporté.

La prise en charge par la Mutualité Sociale Agricole de l'accident du travail permettra à Madame Edith Le Goffic de faire face aux besoins de l'éducation de ses deux enfants.

Solidaires et le Comité de soutien tiennent à remercier tous celles et ceux qui ont soutenu Edith Le Goffic dans son combat et tout particulièrement son avocat Maître François Lafforgue, les associations Phyto-victimes, Générations Futures et les nombreux Collectifs de citoyens qui se sont constitués en Bretagne.